

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 5 AVRIL 2017

Présents : M/M Christophe FROMENTIN - François FOLLAIN – Christelle LEGRAND – Catherine ELIOT – Nicole AUBLE – Monique AUGUSTE – Bertrand BRETON – Eric CAYET – Francis FOSSE – Dorothee LEVILLAIN

Absentes : Mme Fabienne BERTELLI ayant donné pouvoir à M. Christophe FROMENTIN – Mme Hélène MORTOIRE ayant donné pouvoir à Mme Christelle LEGRAND – M. Dominique VASSELIN ayant donné pouvoir à M. François FOLLAIN – Mme Joëlle BOUTTE

Secrétaire de séance : M. Bertrand BRETON

ORDRE DU JOUR :

- 1) Adoption du Procès-Verbal de la séance du vendredi 10 février 2017
- 2) Fixation des taux d'imposition
- 3) Fiscalisation des syndicats
- 4) Subventions aux associations
- 5) Vote du budget primitif 2017
- 6) Indemnités des élus
- 7) Adhésion de 13 communes au SDE76
- 8) Questions diverses

COMPTE RENDU DE SEANCE

- **ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU VENDREDI 10 FEVRIER 2017** : M. FROMENTIN donne lecture du compte-rendu de la séance du 10 Février 2017 qui est approuvé à l'unanimité des membres présents.

- **FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION** : Le conseil municipal décide de maintenir les taux d'imposition comme l'année passée à savoir pour la taxe d'habitation : 6,68% et pour la taxe foncière non bâtie : 28,39%. Pour la taxe foncière bâtie : 16%. Le produit attendu s'élève à 96 076€.

- **FISCALISATION DES SYNDICATS** : Monsieur Fromentin informe que le montant maximal de fiscalisation à taux constant pour 2017 est de 13 046,27 euros. Il propose la répartition suivante :

- Le syndicat intercommunal à vocation scolaire de l'aliernmont (SIVOS) pour 8 100€
- Le syndicat intercommunal des bassins versants de l'Arques pour 4 946,27€.

- **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS** : Monsieur le Maire expose la situation financière des associations communales. Le conseil municipal décide à l'unanimité de reporter le montant des subventions 2016 au budget primitif 2017, à savoir : CCAS 2 400 € – Union musicale 2 300 € - le club Bouton d'Or 630 € - la coopérative scolaire 630 € - les Anciens Combattants 630 € - le comité des fêtes 630 € - la gymnastique féminine 350 €

- **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017** : Après examen des chapitres et articles, le conseil municipal se prononce sur le budget primitif 2017 comme suit :

Section de fonctionnement : équilibré en dépenses et recettes 417 051,00 €

Montant des dépenses : 313 346,00 €

Virement à la section d'investissement : 103 705,00 €

Excédent de fonctionnement 2016 reporté : 155 318,02 €

Montant des recettes : 261 732,98 €

Section d'investissement : équilibré en dépenses et recettes 432 173,00€

Montant des dépenses : 382 212,08 €

Déficit d'investissement 2016 : 49 960,92 €

Virement de la section de fonctionnement : 103 705,00 €

Montant des recettes : 328 468,00 €

Le conseil municipal arrête à l'unanimité des membres présents un total du budget de 849 224,00€

- **ADHESION DES 13 COMMUNES AU SDE 76** : Les membres du conseil municipal donnent leur accord pour que les 13 nouvelles communes de Yères et Plateaux adhèrent au Syndicat Départemental Electrique 76.